

DIDIER BURGGRAEVE

Lauréat de la Fondation de la Vocation
Instructeur de Secourisme
Président de l'Association des Secouristes
de l'Agglomération de ROUBAIX.

MEMOIRE SUR LES

CINQ GESTES

QUI SAUVENT

alerter baliser ranimer compresser sauvegarder

ENSEIGNEMENT ESSENTIELLEMENT PRATIQUE A INTRODUIRE
PARMI LES EPREUVES DES PERMIS DE CONDUIRE

PROJET PROPOSE EN 1967

2ème partie

CONVAINCRE

A LA MEMOIRE DE MON MAITRE
LE PROFESSEUR MARCEL ARNAUD

" CE QUE JE REPROCHE LE PLUS A CEUX QUI ONT DU TEMPS A PERDRE,
C'EST DE VOULOIR LE PERDRE AVEC CEUX QUI N'ONT PAS DE TEMPS A PERDRE "

ANSALDI

AVRIL 1982

APPEL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Président,

Le 20 septembre 1969, je vous écrivais déjà : "Pour SAUVER les accidentés de la route, il suffirait que chaque conducteur connaisse les premiers secours à administrer aux blessés".

Le 18 mars 1971 : "50 % des victimes de la route décèdent avant leur arrivée à l'hôpital. Des secours immédiats, sur place, avant l'arrivée des spécialistes sont pour elles plein d'espérance et c'est ce qui fait cruellement défaut actuellement. Il faut donc dans chaque voiture quelqu'un capable de porter secours. Le conducteur d'un véhicule ne devrait prendre le volant sans pouvoir intervenir efficacement".

Le 30 août 1971 : "L'épreuve pratique de Secourisme appelée "5 gestes qui Sauvent" que je demande à introduire parmi les épreuves du permis de conduire relève du domaine réglementaire. La médicalisation des secours préconisée depuis peu sera sans effet si, vous le comprenez fort bien, la vie n'a pas été maintenue

avant l'arrivée des spécialistes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS, le 16 Septembre 1971

(à rappeler)

SP/ 4.126 / TH

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre et c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre projet.

Il est bien évident que je ne manquerai pas de soutenir votre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

F. Mitterrand

François MITTERRAND

Monsieur BURGGRAEVE
Equipe de Protection Civile
5, rue Delerue
59 / WASQUEHAL

Tous les groupes Parlementaires de l'Assemblée Nationale ont émis un avis favorable envers cette solution qui permettrait de Sauver des centaines de vies humaines, chaque année."

Le 29 juin 1977 :
Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a enfin agréé cette proposition en novembre 1974. Or, depuis cette date plus rien. Il est invraisemblable qu'une telle mesure, maintenant approuvée par tous et notamment le Corps médical, dont les mérites ont été vantés par M. GERONDEAU lui-même à la télévision reste dans un tiroir..."

Monsieur le Président,
Pour que ces "5 gestes" soient appris à tous les Français, j'ai attiré l'attention de trois Présidents de la République et de six "Premier Ministre". Vous m'aviez répondu que vous étiez prêt à soutenir mon action.

MONSIEUR LE PRESIDENT,
LE MOMENT EST VENU,

JE VOUS LANCE UN
APPEL ET J'ESPERE QUE
VOUS L'ENTENDREZ.

VOTRE SEULE INTERVENTION
PEUT SAUVER DES CENTAI-
NES DE FRANCAIS.

APPEL AU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Il y a 10 ans déjà, les services dont vous avez aujourd'hui la responsabilité étaient convaincus qu'il fallait apprendre les "5 gestes qui sauvent" lors du passage du permis de conduire.

Le problème maintenant est de se mettre d'accord sur ce titre qui a été trouvé pour le grand public ainsi que sur le programme pratique à enseigner.

Ensuite, c'est la coordination entre toutes les parties concernées qui est à réaliser.

Dans cette optique et pour que puisse commencer la formation des candidats au permis de conduire, je vous propose, soit la création d'une "Direction du Secourisme" au sein de l'actuel Ministère de l'Intérieur, soit, indépendante, d'une "Mission pour le développement et la pratique du Secourisme".

Depuis la lettre du 7 juillet 1972 de M. J. EISENMANN, Conseiller Technique du Premier Ministre M. CHABAN-DELMAS, les choses ont heureusement avancé vers l'accord des intéressés pour un enseignement au permis de conduire. Tout le monde est d'accord sur ces 5 gestes. Il faut donc les retenir officiellement et les enseigner à la population.

Monsieur le Premier Ministre, vous avez proclamé lors d'un de vos passages dans le Nord que "les accidents de la route étaient une véritable catastrophe Nationale".

Il est temps de s'attacher à secourir et à sauver tous ceux qui sont en train de mourir en attendant les secours publics et qui ne pourront l'être que par les témoins eux-mêmes.

Avons-nous perdu du temps écrivait M. EISENMANN il y a 10 ans ? Peut-être pas de trop à l'époque. Indiscutablement oui depuis.

Je vous demande d'y mettre un terme.

APPEL AUX MEDECINS

Hélas, en France, la mise en place et le développement des S.A.M.U. n'a pas été précédé par la formation de la population aux gestes qui peuvent maintenir en vie un accidenté. On s'oriente dans la même direction avec la mise en place du numéro National 15 pour les secours médicaux sans formation de la population.

Si l'on n'apprend pas ces "5 gestes" essentiels à la population, alors l'efficacité des S.A.M.U. restera très limitée pour toutes les victimes en état de détresse et le numéro 15 ne pourra contribuer à réduire ces morts illégitimes

Heureusement et probablement grâce aux SAMU, les médecins ont pris conscience de l'importance de cette éducation de masse. Beaucoup d'entre eux lancent aujourd'hui des appels pour faire apprendre ces gestes à l'école et au permis de conduire.

Dans son livre "Mes Combats pour la vie", le Professeur HUGUENARD, Directeur du SAMU 94 écrit pages 212-213 ces lignes significatives : "Actuellement pour 50 millions d'habitants il y a un million et demi de Secouristes. Qu'il s'en trouve un sur les lieux d'un sinistre à l'instant même où le geste qui sauve peut réellement être utile dépend d'une chance infime..."

Quand aux gestes qui sauvent, puisqu'il n'y en a que quatre ou cinq, ils devraient être connus par l'ensemble de la population adolescent et adulte et pour cela il faudrait délivrer trente millions de brevets !".

Certes, il est impossible de faire passer le B.N.S à ces trente millions de Français mais il est par contre concevable et réalisable d'apprendre les gestes préconisés par une équipe médicale de l'Allier aux élèves des écoles c'est à dire : "L'alerte, la sauvegarde pour éviter le suraccident, le bouche à bouche, la conduite à tenir devant une hémorragie et enfin l'évacuation du blessé en P.L.S en expliquant le pourquoi de ces précautions "

C'EST A DIRE EXACTEMENT LES 5 GESTES QUI SAUVENT.

Oui, tous les médecins de France, quels qu'ils soient, doivent participer à cette grande oeuvre collective pour éduquer les Français et ne pas rater ce grand rendez-vous comme le fait déjà le Docteur LAMARQUE dans le département de l'Allier.

Paris, le 7 juillet 1972

LE CONSEILLER TECHNIQUE

Cher Monsieur,

Comme vous le savez, nous vivons actuellement nos derniers instants et vous voudrez bien m'excuser de n'avoir pu répondre plus tôt à votre très intéressante lettre. Vous me permettrez d'aborder les différents points avec une franchise totale.

1/ 5 gestes qui sauvent . Je vous l'ai dit : sous réserve de l'appui des médecins compétents je suis acquis à l'essentiel de vos idées. M. CHENOT, Président du Conseil d'Etat va réunir une commission (Table Ronde) qui examinera l'ensemble des problèmes médicaux et j'ai demandé que vous soyez entendu.

Les spécialistes que j'ai consultés sont même plus ambitieux que vous et voudraient que dès l'école on enseigne plusieurs de ces gestes, en particulier la respiration, le bouche-à-bouche. Ils me confirment également que - sous réserve d'avoir été pratiquée auparavant - la mise en position de sécurité peut également être enseignée.

J'avais l'intention, dès que j'aurai l'avis de M. CHENOT, d'organiser l'enseignement en vue du permis de conduire ; pratiquement il nous faut un délai d'environ un an pour le généraliser et nous ne perdrons pas de vue l'extension au programme de l'enseignement public.

Cependant, je vous répète que la véritable difficulté est de s'assurer des connaissances pratiques suffisantes et c'est là-dessus, en particulier, que vous pourrez nous aider.

Avons-nous perdu du temps ? Je n'en suis pas convaincu car j'ai profité de vos arguments pour surmonter beaucoup d'objections.

Monsieur Didier BURGGRAEVE

5 rue Delerue

59 - WASQUEHAL -

.../..



LES CINQ GESTES QUI SAUVENT...

NOS lecteurs connaissent déjà Didier Burggraeve, ce jeune moniteur de secourisme qui fait campagne près du Gouvernement, dans la presse et dans les réunions de protection civile pour introduire au permis de conduire automobile l'obligation de connaître les « Cinq gestes qui sauvent ».

EPREUVES DE SECOURISME POUR LE PERMIS DE CONDUIRE ?

AU cours d'un débat auquel participaient, autour des professeurs Judet, Bourret, Sicard, Arnaud, les plus grands spécialistes de l'aide aux secours routiers réunis par la fondation Aspro, M. Jacques Baumel a déclaré :

« Je suis convaincu qu'il faut ajouter aux épreuves du permis de conduire des examens de notions de secourisme et de sécurité pour tous les automobilistes français. Nous pourrions sauver, chaque année, 5 000 à 6 000 vies humaines par une politique adaptée. »

Le ministre a affirmé que ce n'était pas seulement les morts qui constituaient un problème, mais « les jeunes qui, blessés le samedi soir, restent invalides pour le restant de leurs jours ».

« Il faut organiser une campagne nationale sur les Français en danger de mort », estime M. Baumel.

En outre, les chirurgiens et les médecins le précisent, il serait bon d'éduquer l'automobiliste moyen. En matière de ceinture de sécurité, par exemple, déclarent les professeurs Judet et Bourret, les statistiques sont éloquentes : 25 % des conducteurs possèdent des ceintures, mais 3 % seulement les utilisent. Pourquoi cette négligence ? Parce que beaucoup d'automobilistes craignent en cas d'accident ou d'incendie de leur véhicule d'être immobilisés. Or, cette opinion est totalement erronée. Les voitures roulent vite. Les passagers, ou le chauffeur, non maintenus sont exposés à être projetés contre les parois et à subir des chocs crâniens. L'obnubilation résultant de tels chocs les paralyse beaucoup plus que la ceinture. Et ils meurent brûlés.

Si les grands pilotes d'essai, dont les exploits font rêver la jeunesse, révélaient qu'ils ne prennent jamais le volant sans avoir bouclé leur ceinture, ils feraient des émules...

« Sécurité routière. »
juin 1971

Le bouche à bouche, seule méthode efficace pour « empêcher de mourir »

Le point de vue
des professeurs NOVIANT, CARA, SERRE

Le bouche à bouche, méthode la plus simple et la plus efficace des techniques de réanimation et du moins reconnue comme telle par le corps médical, n'est cependant pas encore suffisamment diffusée auprès du grand public. C'est ce que constate, au cours d'un entretien, Mme la professeur Y. Noviant, chef du département d'anesthésiologie de l'hôpital Kremlin-Bicêtre, les professeurs M. Cara, chef du département d'anesthésiologie de l'hôpital Necker-Enfants malades, et L. Serre, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, médecin chef du service d'assistance médicale d'urgence de la région Languedoc-Roussillon (SAMU), et membre des commissions médicales des sapeurs pompiers et des secouristes. Si l'on considère les pronostics encore très sombres des arrêts respiratoires, ces trois spécialistes de la réanimation soulignent la nécessité de diffuser plus largement la méthode de ressuscitation orale dite du bouche à bouche par un enseignement sérieux sous contrôle médical.

Docteur SERRE. — Le bouche à bouche ? C'est une méthode mise au point par des anesthésistes. Jusqu'à ces dernières années, les méthodes de réanimation étaient des techniques de professeurs d'éducation physique.

Docteur CARA. — D'ailleurs, elles avaient été mises au point par des physiologistes. Tandis que le bouche à bouche est la première méthode médicale de réanimation d'urgence, inventée par des anesthésiologistes ranimateurs, qui se trouvent confrontés chaque jour à ces problèmes dans le cadre hospitalier.

Docteur SERRE. — Sa principale qualité, c'est qu'elle permet de ranimer un sujet qui a cessé de respirer. Et cela, les autres (les méthodes Shaeffer, Sylvester, Nielsen) ne le permettaient pas.

Docteur CARA. — Il ne faut pas les rejeter pour autant : elles peuvent assister la ventilation. Mais il est vrai que la seule ventilation efficace, c'est le bouche à bouche.

Docteur SERRE. — Les autres méthodes ventilent seulement l'espace mort, les tuyaux : il n'y a pas d'air alvéolaire diffusé. Et en quelques minutes, on en constate les conséquences : l'arrêt cardiaque.

Docteur NOVIANT. — Le bouche à bouche permet d'intervenir immédiatement. Il y a encore quelques années, nous avons souvent vécu des drames à la sortie des salles d'opération : faute d'oxygène, les gens mouraient. Maintenant, cela n'arrive pratiquement plus.

Docteur CARA. — Et puis, le bouche à bouche permet d'insuffler une quantité d'air normale. Il ne faut pas oublier que l'on inspire seize fois par minute 0,5 litre, soit 8 litres d'air, et il faut les fournir. Or les autres méthodes ne procurent que 2 litres à 3 litres.

Docteur SERRE. — Ce ne sont que des palliatifs qui permettent de tenir un certain temps. Si l'accidenté retrouve des mouvements respiratoires spontanés dans les cinq minutes, c'est très bien. Mais il est impossible, sans bouche à bouche, excepté bien entendu dans le cadre hospitalier, de maintenir un sujet en vie avec un matériel adapté pendant des temps plus longs, une demi-heure, par exemple.

Docteur NOVIANT. — Un des autres avantages de cette méthode en dehors de la quantité d'air insufflé, c'est qu'elle permet un contrôle immédiat de son efficacité : on voit la poitrine se gonfler. Et cela est visible par n'importe qui. Mais elle implique une liberté des voies aériennes. Dans ces conditions, le bouche à bouche permet une bonne ventilation, sans succession d'arrêt-reprise, donc avec de moindres risques de lésions.

Docteur CARA. — C'est aussi la méthode la moins fatigante : même un enfant peut la pratiquer. Et on n'est pas obligé de bouger le sujet, il faut seulement lui mettre la tête en extension.

Docteur SERRE. — Je suis convaincu que si l'on faisait cette ventilation immédiatement aux victimes de collisions, le pourcentage de morts serait bien moins important.

Docteur NOVIANT. — La ventilation par air insufflé, appelée aussi ventilation bouche à bouche ou bouche à nez, est actuellement reconnue comme la seule efficace et la plus simple. Elle représente le moyen le plus rapide de mettre en route la ventilation artificielle dans tous les cas d'arrêt respiratoire.

Docteur SERRE. — La France a déjà fait un gros effort pour l'enseignement des techniques de réanimation par l'intermédiaire des différentes sociétés d'anesthésiologistes. Cet effort a été repris par le ministère de la santé publique, qui a diffusé cette technique parmi les auxiliaires médicaux ; le ministère de l'intérieur a suivi en créant le diplôme de secouriste et l'éducation nationale en instituant des cours facultatifs dans les établissements scolaires.

Docteur CARA. — Ce n'est pas suffisant. On préfère enseigner Bouvines et Marignan à des élèves qui ont, selon les prévisions, une chance sur deux d'être victime d'un accident au cours de leur vie, plutôt que de les initier à la pratique du secourisme. Tant qu'on n'aura pas exigé aux examens officiels une épreuve obligatoire de secourisme, l'expérience prouve que les enseignants négligeront cette matière faute de temps.

Docteur SERRE. — Le premier et le plus important des publics à toucher, c'est le grand public. Mais il convient, sous contrôle médical, de former toute une catégorie de personnes, infirmières, professeurs d'éducation physique, pompiers, etc., qui sont déjà les relais les plus susceptibles de propager la méthode.

Docteur NOVIANT. — N'oublions pas qu'il existe déjà, dans un certain nombre de centres hospitaliers, des unités qui forment tous leurs collaborateurs aux techniques de premiers secours.

VŒUX

1⁰ — Un vœu qui avait été présenté par l'A.D. P.C. du Rhône au cours de l'Assemblée Générale 1973 et dont la rédaction avait été revue par ses auteurs est adoptée par 569 mandats contre 4.

« Étant donné le nombre croissant de candidats qui se présentent aux examens de secouristes, il va devenir rapidement impossible de trouver les personnalités nécessaires pour constituer les jurys et assurer les cours de préparation. Par ailleurs, il n'est peut-être pas indispensable de dispenser un enseignement aussi complet à un si grand nombre de personnes.

En conséquence, la Fédération Nationale de Protection Civile émet le vœu qu'à l'avenir l'enseignement du secourisme soit modifié et ne soit plus désormais donné uniformément à tous ceux qui le demandent, mais que l'on crée deux catégories d'enseignement :

1⁰ — une formation élémentaire de secourisme de base qui pourrait être donnée obligatoirement dans les Ecoles par des Moniteurs de Secourisme et être exigée pour l'obtention du permis de conduire.

2⁰ — une formation complète comprenant au minimum le programme actuel de brevet de secouriste et qui serait proposée par priorité aux spécialistes opérationnels, aux futurs moniteurs et enfin à tous ceux qui manifestaient le désir de pratiquer réellement le secourisme ».

« PENSE-PRÉCIS DU SECOURISME ». Cette plaquette abondamment illustrée nous est proposée par le S.N.P.C. (texte de M. Léon ROBINE, illustration de M. TORRO).

Son sous-titre : « Comment sauver les vies » situe bien le propos de l'auteur : non pas conseiller un « mini-secourisme », mais indiquer avec précision les gestes qu'un non-secouriste peut accomplir en cas d'extrême urgence (2).

UNION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

SONDAGE U.N.P.C. CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

A LA QUESTION POSEE :

Souhaitez-vous l'enseignement de base du secourisme routier (obligatoire) pour les candidats au permis de conduire ?

L'ensemble des réponses reçues donne un pourcentage très important en faveur de cet enseignement obligatoire :

— Pour	88,7 %
— Contre	11,3 %

Il fallait convaincre en deux temps. D'abord pour que chaque usager de la route reçoive une formation pratique lors du permis de conduire. Ce fut fait après 7 années de Campagne. Ensuite, convaincre de ne retenir que les "5 gestes qui sauvent" et rien que ceux là. Nous n'y sommes pas encore arrivés à ce jour probablement du fait qu'il s'agit d'élaborer un nouvel enseignement, sans théorie et sans examen - ce qui ne veut pas dire sans contrôle. C'est une nouvelle conception et donc pédagogie du Secourisme qui suppose une remise en question des habitudes précédentes.

Les usagers de la route, instruits par une "pratique" et non par de simples questions-réponses ou quelques lignes dans le manuel du Code de la route ne deviendraient pas des Secouristes mais des "Secoureurs" aux réflexes uniquement préparés à Sauver des vies humaines dans trois cas critiques.

Le programme des "gestes élémentaires de survie" de 1977 n'a donc rien à voir avec cette proposition et ce même programme enseigné en 8h et même en 12h par d'autres est voué à l'échec dans le cadre du permis de conduire. D'autant plus qu'il n'en manquera pas pour ajouter ici et là un ou deux points de compression ou telle technique...

Le reproche essentiel à formuler à la Direction de la Sécurité Civile qui avait en main tous les éléments du dossier et en plus son Directeur responsable également de la Sécurité Routière, est de ne pas s'être inspirée des "5 gestes qui sauvent" pour sortir "son" programme et donc bâtir un projet nouveau, avec des méthodes pédagogiques antérieures.

Et pourtant, l'évolution des esprits se réalisait au niveau des Pouvoirs Publics depuis 1971. Ainsi, M. Jacques BAUMEL, chargé de la Sécurité Routière auprès du Premier ministre avant la création de la Délégation à la S.R. se disait-il "convaincu qu'il fallait ajouter des notions de Secourisme aux épreuves du permis de conduire".

En contact permanent avec lui, on peut considérer qu'il avait fait siennes ces idées simples et qu'il voyait donc ces "notions" telles que je le préconisais : Formation pratique en 4 ou 5h maximum.

Du côté médical, l'idée faisait son chemin également car par l'intermédiaire des "Assises des accidents du trafic" et grâce, il faut le dire et le rappeler à l'action du Professeur ARNAUD, cette suggestion avait été adoptée puis même défendue.

On relève même des actions d'information du public par la Presse et notamment de la part du Professeur SERRE qui disait : "Le premier et le plus important des publics à toucher, c'est le grand public" et "Je suis convaincu que si l'on faisait cette ventilation (le bouche à bouche) immédiatement aux victimes de collisions, le pourcentage de morts serait bien moins important".

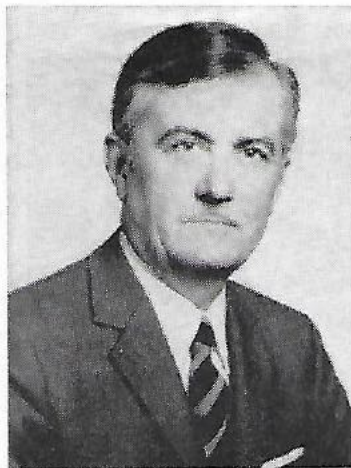
Justement, il fallait rester au niveau de quelques gestes, simples et efficaces, outre le bouche à bouche, comment stopper une hémorragie, comment mettre en P.L.S...

Les G.E.S c'est tout autre chose, on embrouille un public qui ne connaît rien, on lui bourre le crâne avec des chiffres ou des conseils aussitôt oubliés mais qui prennent du temps. Au plus on lui en dit, moins il retient. Ces G.E.S réclament des moniteurs pour être enseignés malgré l'erreur qui consiste à y intégrer des "Secouristes actifs" !

Par contre les "5 gestes" peuvent s'enseigner sous la conduite d'un Moniteur National aidé d'initiateurs. Les sessions se feraient sous le contrôle d'un Instructeur dont la formation, l'entraînement, l'encadrement bref la qualification seraient sous contrôle médical sérieux et non les sessions elles-mêmes sous le contrôle d'un médecin présent, ce qui est impossible à concrétiser et donc non suivi dans la réalité comme pour les examens BNS aujourd'hui.

Le professeur SERRE n'a hélas pas suivi dans la logique de son "point de vue". Lui qui, brillant orateur, sait faire passer ce message des "5 gestes qui sauvent" en trois heures...

Heureusement, pour appuyer et épauler cette Campagne on voyait quand même des prises de position au niveau des Associations de Secourisme ou de responsables. Ainsi, faut-il rappeler le "vœu" exprimé par l'A.D.P.C du Rhône lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale de Protection Civile en 1973.



Revue (avril 1972)
"Protection Civile et
Sécurité Industrielle"

EDITORIAL

L'AVENIR DE LA PROTECTION CIVILE

L'AGGRAVATION et la multiplication des périls quotidiens que font ressortir toutes les statistiques imposent à chacun, plus que jamais, le développement de l'esprit de sécurité. Parallèlement, elles obligent la Protection civile à engager tous ses moyens pour juguler l'énormité des risques qui est la marque des temps modernes.

C'est, avant tout, sur la prévention que l'effort maximum doit être porté. Sans doute, la mise au point d'une réglementation, reposant sur de solides études techniques et s'appliquant aux domaines les plus divers, est-elle de plus en plus indispensable et l'existence, au sein du Service national de la protection civile, d'une Sous-direction spécialisée répond précisément à cette nécessité. Encore faut-il que loin d'apparaître comme une contrainte stérilisante et dispendieuse, elle soit comprise comme une condition indispensable au progrès et à la rentabilité. C'est pourquoi le Service national de la protection civile s'attache à entretenir avec tous les intéressés des rapports de confiance et de coopération.

Il lui appartient de faire admettre que les règles de sécurité doivent être considérées par les chefs d'entreprise comme des mesures salvatrices. A l'heure où les dégâts causés par un sinistre peuvent atteindre des sommes considérables, quel responsable serait assez déraisonnable pour ne pas accepter une discipline créée dans son propre intérêt ?

La prévention exige, d'autre part, une large information du public. Faire mieux connaître la nature des risques quotidiens, diffuser des consignes et des conseils de prévention, inciter chacun à devenir un secouriste breveté, du moins à connaître les gestes élémentaires qui peuvent sauver des vies, telles sont les missions auxquelles le Service s'est attaché, et qu'il continuera à mener énergiquement. Il sait d'ailleurs ce qu'il doit à l'action menée par les grandes associations de protection civile et par tous ceux qui, par pure générosité de cœur, se font ses propagandistes.

La formation des cadres et des personnels, prolongement normal de l'information, est l'objet de toute l'attention de l'administration. Les stages organisés tant à l'école de Nainville qu'au Centre de lutte contre l'incendie de la rue Chaptal, et que dans douze centres régionaux, associeront de plus en plus les élites et les notables des départements aux techniciens de la Protection civile. Enfin, la création d'un département « sécurité » au sein de l'Institut universitaire de technologie de Bordeaux s'étant révélée probante, d'autres établissements de ce niveau seront créés dans un proche avenir.

L'effort accompli dans le domaine de la prévention ne doit pas, pour autant, faire rejeter au second plan le souci d'une organisation opérationnelle efficace. Les études que mène le S.N.P.C. ont pour but de mettre à la disposition des sauveteurs un matériel et une technique d'intervention toujours mieux adaptés à leurs missions ; la mise au point de nouvelles annexes du plan ORSEC doit permettre de juguler plus rapidement et plus sûrement les catastrophes d'un type particulier.

La politique de coopération avec les armées à laquelle le Service a toujours été fidèle a déjà porté ses fruits. D'une part, douze compagnies ont été désignées et instruites pour être mises à la disposition de la Protection civile en cas de sinistre grave. D'autre part, lors de chaque incorporation du contingent, des recrues sont affectées à la P.C. La première de ces « unités d'instruction » intervient constamment lors des incendies de forêts dans la région méditerranéenne et en Corse. Une seconde unité est en cours de formation. Ainsi, le Service disposera-t-il de moyens puissants, indispensables lors des grandes catastrophes.

Tel est le programme que se fixe le S.N.P.C. pour que la lutte de l'homme contre les dangers considérables qui le menacent ne revête pas l'allure d'un combat inégal. Sapeurs-pompiers, sauveteurs, secouristes, bénévoles trouveront toujours, de la part des autorités, le soutien auquel leur donnent droit leur dévouement et leur exemple.

Jean FOULQUIE,
directeur du Service national
de la protection civile.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

LE DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE

PC/CAB/NO 715

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

23 OCT. 1972

Monsieur,

Je vous remercie bien vivement d'avoir eu l'aimable pensée de me faire parvenir le livret des "5 Gestes qui sauvent", mis au point par vos soins.

Vous savez que vos préoccupations dans ce domaine rejoignent les nôtres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE DIRECTEUR DU SERVICE NATIONAL
DE LA PROTECTION CIVILE


Jean-Pierre FOULQUIE.

Monsieur Didier BURGGRAEVE,
5, rue Delerue
59 - WASQUEHAL.

Les grandes lignes y étaient : " Il n'est peut-être pas indispensable de dispenser un enseignement aussi complet à un si grand nombre de personnes ".

Non seulement ce n'est pas indispensable mais c'est singulièrement inutile et irréalisable. Les "5 gestes" ont été conçus dans ce but.

Mais à part ce vœu tout à l'honneur de la F.N.P.C, qu'a-t-elle fait pour avancer dans ce sens ?

M. Léon ROBINE, quant à lui, responsable à la Protection Civile du bureau de la formation à l'époque, faisait sortir une plaquette intitulée "Pense-précis du Secourisme" préfacée par M. FOULQUIE, Directeur du S.N.P.C. Il s'agissait d'un mélange Prévention-Secourisme utile certes mais si l'on se réfère au sous-titre "Comment Sauver des vies ou les gestes qu'un non Secouriste peut accomplir en cas d'extrême urgence", le Secourisme y est trop développé pour le grand public (exemples : un relèvement avec "indication" d'extension sur le croquis ou les fractures).

Le grand public, non seulement ne fera jamais cela mais il ne doit pas être initié à ce Secourisme là réservé aux seuls Secouristes.

Enfin, l'Union Nationale de Protection Civile publia un sondage faisant ressortir que 88,7 % des personnes interrogées étaient pour un "enseignement de base de Secourisme routier, obligatoire pour les candidats au permis de conduire".

Le mot "routier" est important à relever. Il confirme la primauté des accidents de la route dans l'esprit du public et donc son refus d'apprendre autre chose lors du permis de conduire qui est bien lui en rapport avec la Sécurité routière.

APPEL A LA PROTECTION CIVILE

Il faut donc que la "Protection Civile" donc ceux qui en ont la charge et la responsabilité comprennent bien qu'on ne peut tergiverser indéfiniment et qu'il est regrettable pour ne pas dire plus que 10 ans après que son Directeur, M. FOULQUIE, ait compris qu'il fallait s'engager dans cette voie, nous en soyons encore à pinailler sur un contenu.

M. FOULQUIE disait bien : "Inciter chacun sinon à devenir un Secouriste breveté du moins à connaître les gestes élémentaires qui peuvent Sauver des vies". Par sa lettre du 23 octobre 1972, sa phrase : "Vous savez que vos préoccupations dans ce domaine rejoignent les nôtres" pouvait laisser croire que la "Protection Civile" s'orienterait dans cette direction. 5 ans plus tard, elle fit le contraire !

Ainsi, les gestes dits élémentaires vivent depuis 1977. Ils ont manqué leur cible : les tués de la route. Il faut tout revoir, et le contenu et l'enseignement. Mais en même temps il faudra désormais réserver le B.N.S devenu véritable brevet de Secouriste opérationnel à certaines catégories de la population (participants aux secours d'urgence) ou aux membres d'équipes d'urgence et ainsi dégager du temps et des formateurs pour l'enseignement des "5 gestes qui sauvent".

Il est grand temps que nous nous mettions tous ensemble pour engager ce Combat car nous n'avons pas le droit de ne pas nous entendre ou de nous opposer, de rivaliser, pendant que meurent sur les routes d'innombrables victimes qui pourraient être Sauvées par les 5 gestes.

Je souhaite que cet Appel soit entendu !

APPEL AUX SAPEURS-POMPIERS ET AUX ASSOCIATIONS DE SECOURISME

Les Sapeurs-Pompiers savent bien, eux qui assurent 80 % du Secours Routier que si les premiers témoins des accidents connaissent ces quelques gestes leur mission serait encore plus efficace car les accidentés seraient encore en vie à leur arrivée. Les Sapeurs-Pompiers, au contact de la population, doivent participer très activement à la diffusion de ces gestes qui sauvent.

Quant aux Associations de Secourisme, leur nouvelle mission apparaît gigantesque mais passionnante. La Croix-Rouge enseignait déjà les "gestes d'urgence", le Président LEPRESTE était pour, toutes doivent revoir l'enseignement du Secourisme pour donner la priorité au grand public ignorant et limiter la formation des Secouristes utiles d'une autre manière.

Croix-Rouge, Protection Civile, Sapeurs-Pompiers, le but est le même.

FEDERATION NATIONALE



DE PROTECTION CIVILE

Reconnue d'utilité publique

le 14 novembre 1969

N° 11

EDITORIAL

J' l'autre jour à l'écoute des nouvelles transmises par un poste périphérique.

J'apprenais ainsi le nombre des permis de conduire délivrés en France au cours d'une seule année. Le chiffre annoncé de 3 millions m'a paru très élevé. S'il est exact, et somme toute il n'y a pas de raison d'en douter, il ne faut pas s'étonner des difficultés sans cesse croissantes de la circulation urbaine aussi bien que routière et l'on est en droit de se demander comment dans les années à venir, il sera possible de se mettre au volant sans avoir pris la précaution d'emporter avec soi casse-croûte et lecture et s'être armé d'une forte dose de courage et de patience.

L'informateur annonçait que les épreuves pour obtenir ce permis seraient rendues plus difficiles du fait qu'elles comprendraient une épreuve écrite portant sur le Code de la route et sur la signalisation mal connue de nombreux conducteurs.

Il n'est pas dans mon propos de discuter du bien-fondé d'une telle mesure, mais par contre, j'aurais aimé apprendre que le candidat devrait également subir un examen portant sur le secourisme. Je sais qu'en Allemagne fédérale, un tel projet avait été très sérieusement mis à l'étude et j'ignore la suite qui a pu lui être donnée.

Certes, à la réalisation d'une telle mesure, il y a une difficulté évidente, c'est celle de trouver suffisamment de moniteurs de secourisme pour assurer un tel enseignement, mais pourquoi n'en chargerait-on pas les moniteurs de conduite qualifiés après qu'ils auraient eux-mêmes reçu l'enseignement approprié. On pourrait même envisager un enseignement d'un niveau inférieur à celui du secourisme mais au moins suffisant pour savoir le geste qu'il convient de faire en présence d'un blessé et surtout celui qu'il ne faut pas faire. En premier lieu, il conviendrait que tous les conducteurs soient bien informés de la nécessité d'alerter, dans le plus court délai, les services d'intervention les plus proches du lieu de l'accident (gendarmerie, mairie, pompiers, etc...).

Je souhaiterais que la cohorte d'hommes de bonne volonté groupés au sein de nos associations s'emploient à se faire d'actifs propagandistes de cette idée au sujet de laquelle j'aimerais recevoir une nombreuse correspondance.

A la veille des fêtes de fin d'année, j'adresse pour 1971 tous mes vœux de bonheur et de santé pour eux et pour leur famille à tous ceux qui œuvrent avec tant de dévouement et de désintéressement pour la Protection civile et tous mes souhaits pour la prospérité de nos associations au service de la noble cause que nous servons.

Le président,
L. LEPRESTRE.

Rappelez-vous ! que les centres de transfusion sanguine ont besoin de sang.

Allez-y... invitez vos amis à vous suivre.

Votre sang peut sauver une vie.

La Secrétaire.

3 Feuilles

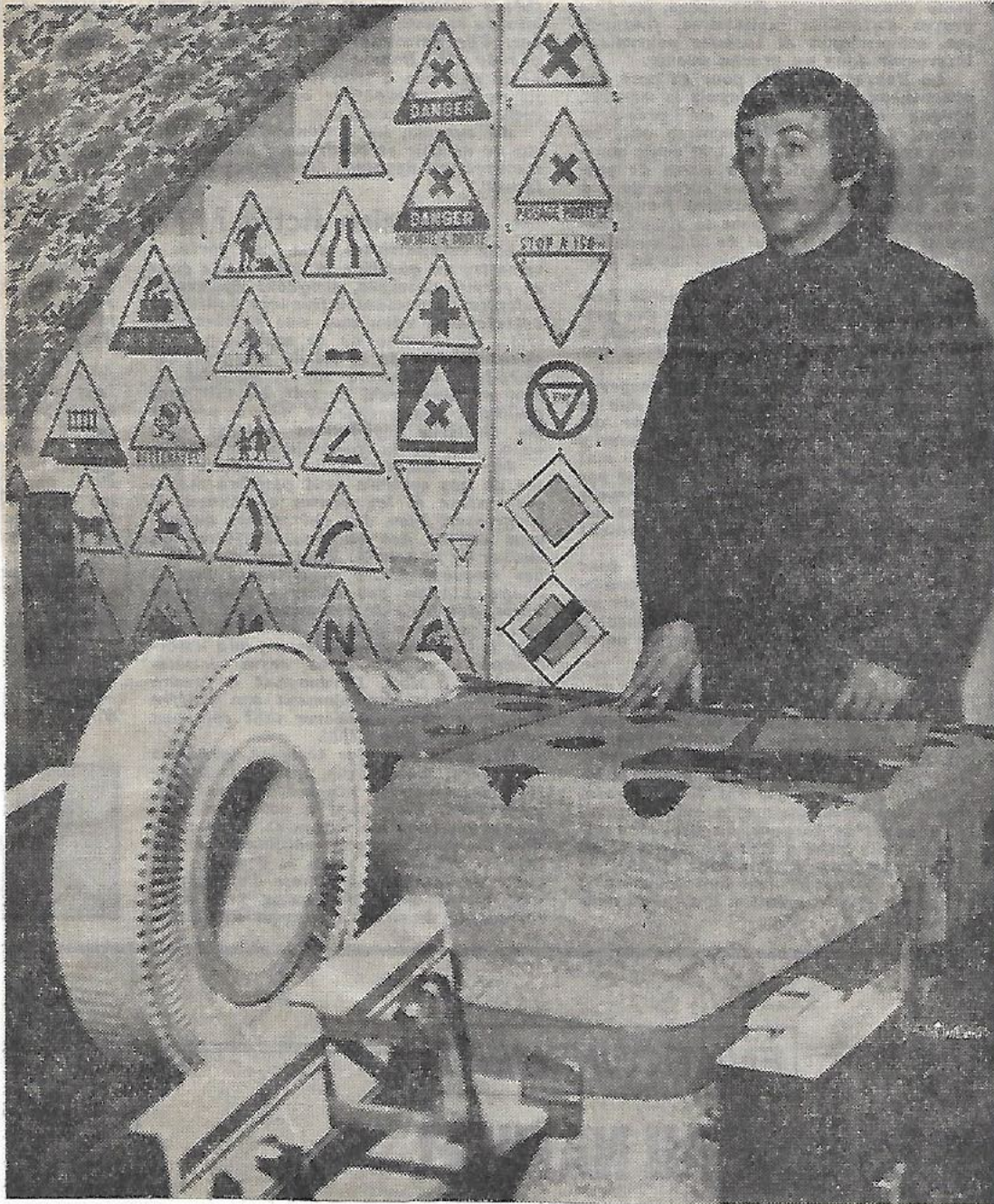
average with
renewments
11/11/11

Toujours plus de secouristes - Partout
avec tous nos vœux
CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Pendant qu'en haut on se demandait quoi, la base, celle du concret et du terrain avait déjà compris et appuyait les "5 gestes qui sauvent". Quel exemple !

Et déjà, montrer l'exemple et prouver que la chose est possible et qu'on peut y intéresser le public et les formateurs des candidats au permis de conduire.
LILLE : 6 Novembre 1971.

Les cinq gestes qui sauvent sur la route et l'examen du permis de conduire évoqués devant les exploitants d'auto-écoles



Innovation dans une auto-école : les candidats au permis de conduire devront désormais apprendre « les cinq gestes qui sauvent sur la route ». Le service national des examens du permis de conduire prévoit d'ailleurs, dès 1972, d'inclure de nouvelles questions sur ce sujet dans le chapitre relatif au comportement du conducteur.

Samedi après midi, les exploitants d'auto-école et les candidats au permis de conduire se sont réunis au siège de l'Auto-école pratique, 37 rue de Roubaix.

D. Didier Burggraeve, directeur national de l'enseignement du secourisme, à l'Association des usagers de la route a présenté, commenté et démontré l'application des cinq gestes qui sauvent : appeler au secours, baliser la route, stopper les hémorragies, dégager pour sauver et placer en position de sauvegarde, ranimer.

M. Noël Ségers, directeur de l'Auto-école pratique a remarqué :

— Si jusqu'à ce jour, notre rôle a été d'enseigner les notions essentielles du code de la route, et de créer chez le candidat les réflexes et l'automatisme, il importe de renforcer cette éducation à la fois pour la sécurité collective et pour l'économie du pays.

M. Ségers a évoqué les divers types de chocs et leurs conséquences sur l'organisme humain. Il a ensuite relevé la nécessité d'inclure dans l'examen du permis de conduire le contrôle des connaissances en matière de secourisme. La réforme du questionnaire concerne notamment l'attitude des premières personnes

arrivées sur les lieux d'un accident corporel.

1er cycle "SAINT - EXUPERY "
80, Avenue André Chénier
59100 - ROUBAIX

Ce lundi 14 Janvier 1974

L'expérience de l'étude des " 5 GESTES QUI SAUVENT " menée par Monsieur Didier BURGGRAEVE, Moniteur national, assisté de deux délégués de l'A.N.U.R, avec 20 garçons volontaires de 3ème de notre 1er cycle "SAINT-EXUPERY" a été une REUSSITE !!!

LE BUT ? CONNAITRE LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT ET LES 5 GESTES QUI SAUVENT.

Les activités menées de 8 h 30 à 12 h 30 avec :

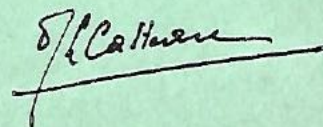
- Exposé
- diapositives
- Exercices sur mannequin, ont bien "accroché"

nos garçons car ils suivaient avec un vif intérêt et posaient des questions pertinentes.

La dernière phase, menée en "test", permettait de se rendre compte si l'enseignement avait été bien compris et les gestes correctement pratiqués.

CONCLUSION DE VALEUR : 18 élèves ont été admis et ont reçu un livret "5 gestes" et 1 auto-collant!

Non seulement, je suis très satisfaite de cette initiative, mais je souhaite que l'A.N.U.R, grâce au dynamisme de Mr BURGGRAEVE, puisse toucher le plus de jeunes possible, à l'avenir.



Les "5 gestes" peuvent être appris aux jeunes à partir de 14 ans (12 ans c'est trop jeune) car il ne faut pas oublier qu'il ne suffit de leur apprendre, il faut qu'ils soient capables de les mettre en pratique avec calme, détermination et justesse. Il ne faut donc pas miser trop bas.

10 JAN. 1974

Apprendre à l'école

les 5 gestes qui sauvent

Après plusieurs expériences d'apprentissage des « 5 gestes qui sauvent » dans des établissements scolaires, dont à Roubaix, le lycée technique, boulevard de Paris, aura lieu samedi 12 de 8 h 30 à 11 h 30, une séance de formation au CES Saint-Exupéry avenue Chénier à Roubaix. Une vingtaine d'élèves apprendront comment appeler les secours et baliser les lieux d'un accident et, au point de vue pratique, le bouche-à-bouche et le bouche-à-nez, la compression des hémorragies et la pose d'un pansement compressif ; enfin, la position de sauvegarde pour un blessé inconscient.

L'Association nationale des usagers de la route se tient à la disposition des enseignants qui désireraient faire profiter leurs élèves de cet enseignement important, gratuit, assuré par des moniteurs ou secouristes qualifiés.

Ecrire à « 5 gestes qui sauvent » 59290 - Wasquehal ou au délégué local de l'ANUR dont les noms et adresses seront annoncés prochainement.



Secourisme au C.E.S. Saint-Exupéry

Samedi matin, de 8 h 30 à 12 h avait lieu, au C.E.S. Saint-Exupéry à Roubaix, avenue Chénier, une séance de formation sur les « Cinq gestes qui sauvent », par l'Association nationale des usagers de la route. Plus de 80 jeunes s'étaient portés volontaires pour assister à cet enseignement. Vingt ont été retenus pour cette première séance. Il s'agissait de connaître les consignes en cas d'accident et les cinq gestes qui peuvent sauver. D'abord alerter les secours, comment et que dire ? En ville, en campagne ou sur l'autoroute. Comment prévenir les autres usagers en balisant les lieux et trois gestes de secours d'urgence. Savoir pratiquer le bouche-à-bouche ou le bouche-à-nez, quand et dans quelles conditions, arrêter une hémorragie et poser un pansement compressif ; enfin placer un blessé inconscient en position de sauvegarde sur le côté pour éviter l'étouffement.

Les élèves se sont ensuite divisés en trois groupes pour apprendre ces gestes puis une projection de diapositives a récapitulé l'ensemble. Enfin un test pratique permettait de se rendre compte si l'enseignement avait été bien compris et les gestes correctement pratiqués. Cette séance a eu lieu en présence de la directrice de l'établissement et de professeurs, sous la conduite de M. Didier Burggraeve, moniteur national, assisté de deux délégués de l'ANUR, M. Dominique Hubrecht et Mlle Brigitte Poirrier. Les élèves et les responsables du CES ont été très intéressés par cet enseignement.

Dix-huit élèves sur 20 ont été



admis et ont reçu un livret « Cinq gestes » et un auto-colant. L'ANUR se tient à la disposition des directeurs ou di-

rectrices d'établissements scolaires pour effectuer ces séances de formation. L'action de l'ANUR est entièrement béné-

voile.

Ecrire, soit à « Cinq gestes qui sauvent » 59290 - Wasquehal, soit au délégué local de l'ANUR.

C.S.N.C.R.A.

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE
DU COMMERCE ET DE LA RÉPARATION
DE L'AUTOMOBILE

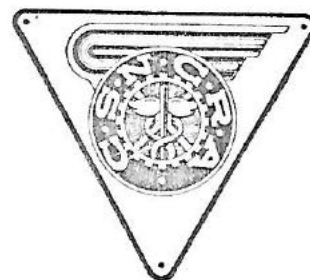
Siège Social : 6, Rue L.-de-Vinci - PARIS 16^e

SECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Adresse : 38, Avenue de Verdun

Ville : BLOIS - Département : 41

Tél. 78-29-87 C. C. P. 400-86 Orléans



Réf. à rappeler :

Blois, le 15 Décembre 1970

Monsieur Didier BURGGRAEVE
251, rue Jules - Ouesde
59 - ROUBAIX

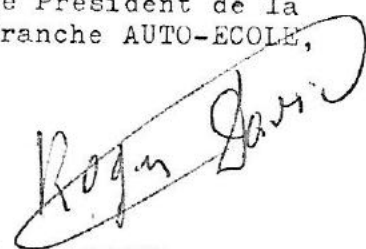
Monsieur,

J'ai lu avec intérêt dans l'"AURORE" le but que vous vous êtes assigné : introduire dans l'examen du permis de conduire une épreuve sur la conduite à tenir en présence d'un accident et les premiers secours à donner aux blessés de la route.

Je vous félicite d'avoir entrepris cette campagne et vous souhaite de réussir car les cours de secourisme donnés dans nos établissements, ne seront suivis assidûment par les candidats à l'examen du permis de conduire qu'à si une épreuve sur "les gestes qui sauvent" devient partie intégrante de cet examen.

Avec mes encouragements, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la
Branche AUTO-ECOLE,


Roger DAVID

M. Christian GERONDEAU, Délégué à la Sécurité Routière puis Secrétaire Général du Comité Interministériel de la Sécurité Routière devenait également en 1975 le nouveau Directeur du S.N.P.C transformé ensuite en Direction de la Sécurité Civile. Favorable à cette mesure mais indécis sur le contenu, il pouvait faire beaucoup en cumulant ces deux fonctions-clés. Il n'a pas su en faire profiter et les tués de la route et le Secourisme puisque nous en sommes toujours à ce jour aux intentions de 1975.

MESSAGE

de M. Christian GERONDEAU à la FÉDÉRATION

L'essor accéléré de la civilisation industrielle, l'élévation du niveau de vie, l'exploitation de nouvelles formes d'énergie, la démocratisation des loisirs et le développement des concentrations urbaines apportent à l'homme d'aujourd'hui de nouvelles craintes et des dangers nouveaux.

Les risques qui menacent les personnes et les biens sont ainsi, de manière paradoxale, multipliés et aggravés.

La lutte contre ces périls a pris un tel caractère de technicité et demande des moyens si considérables, qu'elle exige, pour être efficace, des services dont la formation et l'équipement soient de la plus haute qualité. Telle est la raison d'être de la Protection Civile, dont la mission est complexe et la tâche considérable.

Mais cet effort ne peut pas être uniquement celui des autorités ou des professionnels ; la sécurité est un bien commun et il est normal que tous les citoyens contribuent à l'assurer. Or, votre Fédération est un intermédiaire naturel entre l'Etat et la population. Elle concilie la générosité et l'altruisme avec les impératifs de l'organisation rassemblant des hommes de tous les horizons politiques, confessionnels, sociaux et professionnels, elle est à même de faire connaître à un large public les éléments de base de la prévention et des secours.

Je songe en particulier au secourisme, dont j'ai pu constater la valeur, à de multiples reprises, en tant que responsable de la Sécurité Routière.

En plus de la formation de secouristes brevetés, il s'agit surtout, à mon sens, de permettre à chacun de pratiquer, depuis son adolescence, les techniques que l'on a appelées de manière si frappante « les gestes qui sauvent ». C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a retenu la proposition que je lui avais faite de rendre leur connaissance obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

Votre action, dans ce domaine, est infiniment précieuse, et je suis heureux que l'occasion me soit donnée, dès mon arrivée à la tête du Service National de la Protection Civile, de vous exprimer tout à la fois ma gratitude pour votre activité passée et ma confiance dans l'avenir de votre Fédération.

Christian GERONDEAU.

Le message de M. GERONDEAU était clair. Il retenait la formule "si frappante" à ses yeux : "des gestes qui sauvent" et il rappelait que le Gouvernement, par l'intermédiaire du Comité Interministériel de la Sécurité Routière en novembre 1974 avait retenu cette proposition pour rendre leur connaissance obligatoire pour le permis de conduire. Hélas, c'est la suite qui n'a pas marché...

Pourtant, le 31 janvier 1973, dans une lettre au Président de l'A.N.U.R, il indiquait : "Nul doute que l'enseignement des "5 gestes qui sauvent" est de nature non seulement à assurer la sauvegarde personnelle des usagers mais également à développer un esprit de solidarité et d'entraide".

Ces arguments étaient exactement les nôtres et on peut y ajouter l'esprit de prévention donc la réelle prise de conscience des risques de la route et de la conduite automobile.

Y a t'il eu des pressions extérieures, administratives ou est-ce les conseillers de M. GERONDEAU qui ont arrêté le projet des "5 gestes qui sauvent" puisque le projet des G.E.S présenté à la Commission Nationale du Secourisme en 1977 était pratiquement arrêté.

Si c'est le cas, ceux qui en ont la responsabilité et que nous connaissons un jour ont certainement sinon des milliers, des centaines de morts sur la conscience !

Comment passer, demandait M. GERONDEAU dans sa lettre du 23 janvier 1974 "du stade expérimental à un enseignement touchant, sinon la majorité, du moins une fraction importante des élèves".

Il n'y a jamais eu de "stade expérimental". Les seules expériences ont été celles de l'A.N.U.R puis après sa disparition celles des bénévoles, délégués de la Campagne des "5 gestes" dans différents départements. Avec aucun soutien financier mais un fait extraordinaire : la diffusion en France de 500.000 exemplaires gratuitement du livret "5 gestes qui sauvent". Mais par contre des blocages dans plusieurs départements de certaines Directions Départementales de la Protection Civile.

Puis après le décret de 1977 rien n'a été fait dans ce sens "expérimental" pour le permis de conduire. L'essentiel des "attestations G.E.S" l'ont été dans des établissements scolaires.

Effectivement, comme je l'avais proposé à plusieurs reprises et notamment au Ministre de l'Intérieur par l'intermédiaire de Parlementaires, un stade expérimental devrait précéder d'un an ou deux l'obligation effective au permis de conduire avec surtout un appel aux médias.

C'est bien pourquoi l'obligation au 1er octobre 1982 est impossible.

Ainsi donc, à l'arrivée de M. GERONDEAU au S.N.P.C on s'orientait vers les "5 gestes". En voici la preuve par l'envoi d'une lettre le 4 juillet 1975 à M. GERONDEAU Directeur du S.N.P.C :

"L'émission aux "Dossiers de l'écran" qui s'impose maintenant d'urgence du fait de l'obligation à partir du 1er janvier 1976 d'apprendre les "gestes qui sauvent", et que nous réclamons en vain depuis plusieurs années semble maintenant de votre ressort puisque vous êtes responsable de la Délégation et du S.N.P.C qui assurera la coordination de l'enseignement..."

Donc avant le décret de janvier 1977 et le programme élaboré ensuite par la C.N.S. on ne parlait uniquement des "gestes qui sauvent" et ce pour le 1er janvier 1976. La décision pour le permis avait été prise en novembre 74. Les "5 gestes" étaient là. Il suffisait à la C.N.S de donner son avis sur ce projet. On ne lui a probablement pas demandé. On a préféré présenter un nouveau programme émanant de l'Administration c'est à dire de la Sécurité Civile qui ne pouvait pas rester à l'écart sans paraître ridicule...

La preuve est ici incontestable dans cette même lettre du 4 juillet 1975 :

"D'autre part, samedi dernier, sur T.F.1, un document filmé sur les "gestes qui sauvent" a été suivi d'un commentaire du présentateur signalant qu'il y avait "3 gestes à retenir"... Dans le film il a été signalé : Protéger les lieux, alerter les secours, position de Sécurité, bouche à bouche, compression d'une hémorragie soit exactement les 5 gestes qui sauvent".

On peut donc constater qu'en 1982 nous en sommes toujours aux intentions de 1975.

PREMIER MINISTRE

LE DÉLÉGUÉ
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

34, AVENUE MARCEAU
75008 PARIS
TÉL. 225 03-72 A 75

PARIS, LE 31 Janvier 1973

Monsieur le Président,

Par lettre du 10 janvier 1973, vous avez bien voulu m'exposer les objectifs de votre association qui tendent avant tout à fournir une assistance mutuelle entre usagers en présence d'un accident de la route.

Je vous en remercie bien vivement.

Nul doute que l'enseignement des "5 gestes qui sauvent" est de nature non seulement à assurer la sauvegarde personnelle des usagers mais également à développer un esprit de solidarité et d'entr'aide.

J'ai été tout particulièrement intéressé par votre campagne de mise en place de postes de secours. Elle concrétisera, sur la route, l'action que vous menez et contribuera à préserver de nombreuses vies humaines en attendant l'arrivée des secours publics.

En souhaitant que votre initiative soit couronnée de succès, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Robert ARDOINO
Président de l'Association
Nationale des Usagers de la
Route

83053 TOULON-CEDEX



Christian GERONDEAU

copie Didier Burgaraevé

PREMIER MINISTRE

LE DÉLÉGUÉ

A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CG/al

34, AVENUE MARCEAU

75008 PARIS

TÉL. 225 03-72 A 74

225 51-22 A 24

PARIS, LE 23 janvier 1974

Cher Monsieur,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre lettre du 18 janvier, et du dossier qui y était joint.

Je tiens à nouveau à vous féliciter des initiatives que vous prenez en faveur de l'enseignement du secourisme. La question que je me pose actuellement est la suivante : "Comment est-il possible de passer du stade expérimental à un enseignement touchant, sinon la majorité, du moins une fraction importante des élèves ?".

Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur ce point, afin de pouvoir vous apporter, le cas échéant, mon soutien le plus entier.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs ./.



Christian GERONDEAU

Monsieur Didier BURGGRAEVE

" 5 gestes qui sauvent "

59290 - WASQUEHAL -

Avant la décision de la C.N.S sur le contenu, la Direction de la Sécurité Civile pouvait fort bien tenter une expérimentation dans plusieurs départements avec toutes les Associations concernées (comme l'avait fait l'INRS en 1971 pour la mise au point du nouveau programme de formation des SST). Tout au long de cette affaire, la question des formateurs, le temps à retenir et la pédagogie auront été laissés de côté.

J'en informais le 9 décembre 1977 un membre de la C.N.S convaincu de longue date mais que pouvait-il faire seul ou presque ?

Il s'agissait de M. Roger HANTZ à qui j'écrivais :

"Dès sa nomination comme Délégué à la Sécurité Routière en juin 1972, j'ai pris contact avec M. GERONDEAU afin de poursuivre au sein de cette nouvelle structure mes démarches commencées en 1967 afin de faire introduire parmi les épreuves du permis de conduire une formation pratique que j'ai appelé "5 gestes qui sauvent" et que vous connaissez. Cette lettre faisait suite à un dossier que je lui avais adressé à ce sujet. Ce qui est regrettable, c'est que l'Administration n'a pas, dès cette époque, retenue ma proposition de démarrer l'enseignement à titre facultatif, afin de tester et les candidats au permis et les associations formatrices et le programme de formation lui-même".

Ma lettre du 15 février 1979 à M. GERONDEAU mentionnée dans la première partie de ce document allait dans le sens d'un projet simplifié donc réaliste Enseigner ces "gestes" en 4h au lieu de 8 ou même 12 (ce qui est aberrant) donne la possibilité de toucher énormément plus de candidats au permis de conduire, frein essentiel au démarrage de l'enseignement. Pour y arriver il faut nécessairement alléger le programme actuel et le ramener uniquement aux "5 gestes".

Les sessions seraient donc sous le contrôle d'un Instructeur. Le livret remis serait gratuit et il n'est pas question d'accepter des publications gonflées mis en vente à 30 ou 40 F. C'est scandaleux !

Ma lettre du 8 juin 1981 à M. GROSCLAUDE du bureau de la formation à la Direction de la Sécurité Civile propose quelques idées pour lancer l'enseignement :

"Si vous maintenez la date du 1er janvier 1982 pour la mise en route de l'enseignement des G.E.S au permis de conduire (pour quelles catégories au départ ?) que des Instructeurs-permanents, des cadres, pour aider (faire comprendre et connaître la portée du Secourisme à tous les niveaux des enseignements - ce que vous faites seul aujourd'hui -) et contrôler la valeur des formations et des examens sont indispensables si l'on veut avancer."

"Je suis opposé à l'intégration des Secouristes "actifs" dans l'enseignement des G.E.S. Connaître ou croire connaître une méthode ou une technique c'est autre chose que de l'apprendre aux autres."

"Votre observation, lors de la réunion de la C.N.S du 16 décembre 1980 : Difficultés de développement de l'initiation aux G.E.S peut-être en raison d'une regrettable impression de dévalorisation par rapport au B.N.S."

"N'est-ce pas parce que les candidats à cet apprentissage ont trop la possibilité de constater les limites des G.E.S ? Cette formation pratique doit être conduite en fonction d'une nouvelle mentalité de secours à venir : Chaque usager de la route devra savoir pratiquer les 5 gestes qui comptent. S'agissant d'un enseignement gestuel, il doit être dépourvu de matières annexes."

"Je ne pense pas également que la population destinée aux G.E.S soit la même, au départ, même en infime partie comme actuellement, sans obligation (7751 attestations en 1969).

"G.E.S = réaction réflexe et pratique dans le cadre d'une situation urgente nécessitant : protection des lieux, alerte des secours, survie du blessé (ventilation, hémorragies, inconscience).

"B.N.S = Formation dynamique, pratique, technique et opérationnelle (pour aller bien au delà des G.E.S et aider les secours publics)".

Pourquoi donc restons-nous fixés à un programme qui, de 1977 à 1982, n'a pas montré la preuve de son efficacité au niveau de la formation, de la réception et surtout de son audience auprès de la population ?

La lettre adressée au nouveau Ministre de l'Intérieur le 21 juillet 1981 est ici exemplaire :

"Avant votre arrivée au Ministère, je n'ai guère, hélas, été suivi, malgré mes démarches incessantes très souvent relayées par des Députés de toutes tendances. J'espère vivement que les choses vont changer et que je pourrai être un interlocuteur"

"Si vous me permettiez une suggestion, au plan prévention et secours, la démarche la plus urgente aujourd'hui est de mettre en route officiellement l'enseignement des "gestes qui sauvent" pour les candidats au permis de conduire..."

Pour deux raisons fondamentales : Apprendre le Secourisme au public c'est lui montrer les conséquences corporelles des accidents, l'amener à réfléchir et à prendre la prévention plus au sérieux, c'est aussi diminuer les "morts illégitimes" faute de la connaissance des "gestes qui sauvent", de ces Français et ces Françaises qui meurent sur nos routes d'asphyxie ou d'hémorragie, dans l'attente des secours".

Exemplaire car c'est pire qu'avant : ON NE REPOND PLUS !

QUI comprendra que pour la compréhension du grand public il faut un titre clair, net, précis et même pour une assimilation de tous un terme mnémotechnique : 5 GESTES avec des mots-clés : ALERTE, BALISER, RANIMER, COMPRESSER, SAUVEGARDER.

QUI comprendra que pour que ce public sache agir vraiment dans la réalité il faut se contenter d'un enseignement uniquement gestuel !

QUI comprendra qu'il vaut mieux se consacrer uniquement à la route pour motiver les candidats au permis de conduire ?

Car les risques électriques c'est 150 à 200 morts par an, la route 14.000 !

QUI comprendra qu'il vaut mieux adapter le programme de 77 AVANT la mise en application effective au permis de conduire que de le faire plus tard car il faut longtemps pour modifier un comportement et les Moniteurs et initiateurs ne comprendraient pas qu'un programme qui démarre pour le permis de conduire subisse déjà des modifications. Et que dire des candidats eux-mêmes ? QUI comprendra qu'avec plus d'un million de permis délivrés chaque année enseigner en 4h au lieu de 8-10 et plus augmente la population touchée ou fait croître l'efficacité de ce qui est retenu car les "gestes" ne sont donc pas noyés parmi d'autres informations.

QUI comprendra que l'on ne doit plus enseigner uniquement des "gestes" comme on forme un Secouriste ?

QUI comprendra enfin qu'il ne faut pas élaborer un programme en fonction de son contexte de Secourisme mais en fonction du public, que le titre doit être très précis (5 gestes) et que même le terme de "Survie" est incompris et donc qu'il est préférable d'utiliser "gestes qui sauvent" ?

D'autres Pays ont suivi la formule proposée en France. En Allemagne Fédérale d'abord. Le Consul Général d'Allemagne ne m'écrivait-il pas déjà en octobre 1971 :

"Il a été constaté cependant selon les dires de notabilités médicales ayant trait aux accidents que le nombre d'accidentés étouffés avait diminué, ce qui tient au fait que les secouristes savent comment placer les blessés dans une position latérale stable et préserver ainsi leur bonne respiration".

En Suisse d'autre part où l'on enseigne les "5 gestes" mais un peu plus ce qui amène à 10h minimum d'enseignement. Mais la situation de ce Pays au point de vue démographique n'est pas comparable. Leurs arguments sont ceux que nous développons en France depuis 1967 c'est à dire que nous avons été le premier Pays d'Europe à le proposer et que nous serons peut-être le dernier à mettre ce projet à exécution.

Certains articles ou certaines publications en France vont d'ailleurs bien au delà des "gestes élémentaires de survie" pourtant déjà bien au delà eux-mêmes des "5 gestes qui sauvent". Mais comme l'a dit si bien M. THEVENET de la Croix-Rouge : "Je crois qu'il faut savoir faire un choix et que toujours nous aurons dans une commission même réduite quelqu'un qui voudra rajouter les points de compression, rajouter un ramassage, rajouter, rajouter...et en rajoutant on perdra l'idée majeure de faire pour tous et en peu de temps quelque chose d'utile".

Consulat Général d'Allemagne

Rk V 2 - 88 / Burggraeve

(Réf. à rappeler)

6 octobre 1971

59-Lille, le
22, Place du Maréchal Leclerc
Tel.: 57.18.66
CCP: Lille 2160-89 SL/B

Monsieur Didier BURGGRAEVE
5, Rue Delerue
59 - Wasquehal

Monsieur,

J'ai l'honneur de revenir sur ma lettre du 26 juillet dernier en réponse à votre demande du 18 juillet, et de vous communiquer ci-après les éléments de la réponse du service allemand contacté :

Le Ministère Fédéral Allemand indique qu'il n'y a pas de statistiques sur les effets de la formation des candidats au permis de conduire en matière de secourisme en cas d'accident ou "Premier secours".

Il a été constaté cependant selon les dires de notabilités médicales ayant trait aux accidents que le nombre d'accidentés étouffés avait diminué, ce qui tient au fait que les secouristes savent comment placer les blessés dans une position latérale stable et préserver ainsi leur bonne respiration.

Espérant que ces indications vous seront utiles et vous adressant mes sincères encouragements pour votre louable entreprise, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



(Schmidt-Lademann)

Consul Général

10 ans après le projet Français, toujours aujourd'hui à l'étude, car la France propose et applique en dernier, d'autres Pays ont compris la nécessité d'éduquer et de former les automobilistes sur la conduite à tenir en cas d'accident. Il est aberrant de supporter cette lenteur coupable...

SUISSE

COURS OBLIGATOIRES DE SECOURISME

« Très fréquemment, c'est sur le lieu de l'accident déjà, ou durant le transport à l'hôpital, que se joue la vie ou la mort du patient. Les grands spécialistes et les cliniques à l'équipement ultra-moderne ne peuvent rien devant une mort ou une invalidité qu'on aurait pu éviter si, sur le lieu de l'accident ou durant le transport, les personnes pouvant prêter aide n'avaient pas été insuffisamment préparées à le faire et si elles avaient su, se faisant en quelque sorte le « prolongement » du médecin qui interviendra ensuite à la clinique, prendre les mesures dont il est prouvé qu'elles sont les bonnes. »

Cette constatation pertinente, parue dans le Journal du Touring Club Suisse, est due au Professeur G. Hossli, directeur de l'Institut d'anesthésiologie de la Clinique universitaire de Zurich.

A l'appui de cette thèse « Touring » cite le cas suivant : « Un accident de la circulation s'est produit récemment dans le canton de Zurich ; il pourrait se répéter tel quel n'importe quand et n'importe où. Un jeune cycliste est renversé par une voiture, qui le projette à une certaine distance. Le garçon gît sans connaissance. Quelques témoins oculaires se hâtent d'aller chercher du secours. On étend l'enfant et on l'enveloppe dans une douce couverture de laine, quelqu'un lui glisse un coussin sous la nuque... Puis on appelle la police, qui arrive à peu près cinq minutes après. Tandis que ses deux collègues assurent le trafic et demandent une ambulance, le troisième policier s'occupe de l'enfant qui gît toujours inconscient sur le dos. Mais déjà, comme on s'en rendra compte un peu plus tard, il n'y a plus rien à faire. Certes l'agent pratique immédiatement la respiration artificielle de bouche à nez ; malgré tout, le médecin des urgences à l'hôpital ne peut plus que constater la mort du jeune cycliste. Or son décès n'est pas la conséquence directe de son accident, puisque celui-ci a provoqué une commotion cérébrale relativement « bénigne » mais il est dû à ce que les passants qui se trouvaient par hasard sur le lieu de l'accident n'ont pas su lui donner les premiers soins, ou ne les lui ont même pas donnés du tout. »

Or, le cas cité n'est pas unique en son genre : il suffit de se reporter à une enquête faite sur 400 cas de victimes de la route pour constater que, dans 8 % des cas, il n'y avait pas eu de lésions primaires mortelles. Si donc ces personnes avaient bénéficié de premiers secours rapides et adéquats, elles auraient pu, à vues

humaines, être sauvées. Si l'on extrapole ces conclusions au nombre total des morts victimes de la circulation, on constate qu'il serait possible, chaque année de sauver une centaine de vies de plus si les témoins des accidents étaient capables d'administrer avec compétence les premiers secours.

Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est qu'il est extrêmement rare qu'un personnel médical spécialisé, formé à agir pour le bien d'un blessé, se trouve sur le lieu d'un accident dans les toutes premières minutes qui suivent un accident, et qui sont en général les instants décisifs ; ainsi il arrive très souvent que ce soit un secouriste profane qui détermine le succès ou l'échec, par la suite, d'une assistance médicale aussi parfaite qu'elle puisse être.

Dès le 1^{er} mars 1977 et conformément à l'ordonnance du Gouvernement fédéral suisse, réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière, les futurs conducteurs de voitures de tourisme, de camions et de motocycles qui s'annoncent pour passer l'examen de conduite doivent fournir la preuve qu'ils ont suivi un cours de premier secours aux blessés. Le but de ces cours est d'apprendre à l'automobiliste ou au motocycliste en puissance comment il doit agir en cas d'accident de la route afin d'empêcher que ne se produisent des accidents secondaires ; on lui enseigne aussi les premiers soins à administrer au blessé avant l'arrivée du personnel médical qualifié.

En décidant d'obliger les futurs conducteurs de véhicules à moteur à suivre un cours de premiers secours aux blessés, on a donc repris le problème à sa base. Car après un accident, le maillon de départ d'une chaîne d'intervention médicale optimale, aussi bien au point soit-elle, est formé dans la très grande majorité des cas par Monsieur et Madame Durand ; et ce sont eux qui peuvent alors « décider » dans une large mesure, de par leur comportement, de la tournure que prendra le destin pour les victimes de l'accident.

Le but des cours obligatoires est d'enseigner les toutes premières mesures à prendre avant l'arrivée du médecin : c'est un enseignement qui est destiné non à des spécialistes des secours d'urgence, mais à n'importe qui. La matière du cours est donc limitée à ce qui est l'essentiel. A ce sujet, la circulaire du Département (Ministère) fédéral de Justice et Police concernant la procédure d'exécution de l'ordonnance citée, précise un certain nombre d'exigences auxquelles les cours doivent satisfaire.

Le programme d'enseignement porte sur trois thèmes : a) Comportement lors d'accidents en général : se rendre compte de la situation sur le lieu de l'accident, observer les dangers, prendre les mesures de sécurité sur le lieu de l'accident, éloigner les personnes d'un danger imminent, empêcher d'autres dégâts.

b) Comportement spécial en cas d'accidents de la circulation routière : se rendre compte de la situation et de l'état des blessés, prendre les mesures de sécurité sur le lieu de l'accident, donner l'alarme (police, ambulance), prodiguer les premiers secours.

c) Premiers secours (rétablir et maintenir les fonctions nécessaires à la survie) :

- coucher le blessé correctement,
- lui appliquer la respiration artificielle,
- arrêter les hémorragies,
- lui éviter le « choc ».

Le matériel d'enseignement comprend les instruments indispensables aux travaux pratiques tels que mannequins pour respiration artificielle par insufflation (un pour quatre participants), modèles de tête en coupe, appareils de protection, etc.

La durée minimum du cours est de 10 heures réparties sur quatre après-midi. L'attestation ne sera délivrée qu'aux participants n'ayant jamais été absents du cours.

L'organisation des cours est réservée aux institutions habilitées par le Département fédéral de Justice et Police. Ce sont ces institutions et non les instructeurs qui organisent les cours et délivrent les attestations.

Les instructeurs, eux, sont formés par le Service de Santé de l'Armée, ou par les Offices de la Protection civile (fédéral ou cantonaux) ou encore par la Commission médicale de premiers secours et de sauvetage de la Croix-Rouge suisse, la Société suisse des troupes sanitaires et l'Alliance suisse des samaritains.

Sont dispensés de suivre un cours : les médecins, dentistes et vétérinaires ; le personnel sanitaire diplômé ; les instructeurs donnant les cours de premiers secours ; le personnel sanitaire de l'Armée ; les sanitaires et les aides soignants et de traitement de la Protection civile ; ainsi que les membres actifs de certaines organisations bénévoles déterminées par la circulaire du Département fédéral de Justice et Police.

La nouvelle réglementation aura pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre de personnes désormais capables d'apporter les premiers secours à un blessé. Il ne faut pas oublier que les premiers secours appropriés peuvent aussi être d'une importance vitale ailleurs que dans la circulation. En Suisse en effet, à peu près une personne sur vingt perd la vie dans un accident et moins de la moitié de ces accidents se produisent sur la route.

Les gestes de survie

TEMOIN d'un accident, vous devez réagir avec promptitude et efficacité car votre action sera presque toujours capitale. Si vous êtes en voiture, signalez tout d'abord votre manœuvre et garez-vous convenablement en aval de l'accident. Aucun accident n'étant semblable, de nombreux éléments peuvent modifier votre jugement, perturber votre action. Aussi est-il nécessaire de retenir les grands principes, applicables dans la majorité des cas. Ces principes se résument en 3 mots : **PROTEGER, ALERTE, SECOURIR.**

Les six points principaux de compression

MAL DES TRANSPORTS.

Causé par un trouble de l'oreille interne, le mal des transports est favorisé par une disposition naturelle à l'appréhension, les bons repas, l'alcool, le tabac, le manque d'aération du véhicule, une conduite brutale, des accélérations ou décélérations brusques, des odeurs ou des spectacles écœurants.

Sortez le malade du véhicule, réchauffez-le s'il a froid (vêtements, couverture) ; faites-lui boire une **infusion chaude**, à l'exception de thé ou de café ; **pas d'alcool**, même de menthe. Aérez le véhicule, videz le cendrier, asseyez le malade rétabli à l'avant et repartez en évitant tout ce qui est signalé plus haut. Laissez au moins une glace ouverte. Stoppez en cas de récurrence.

INSOLATION.

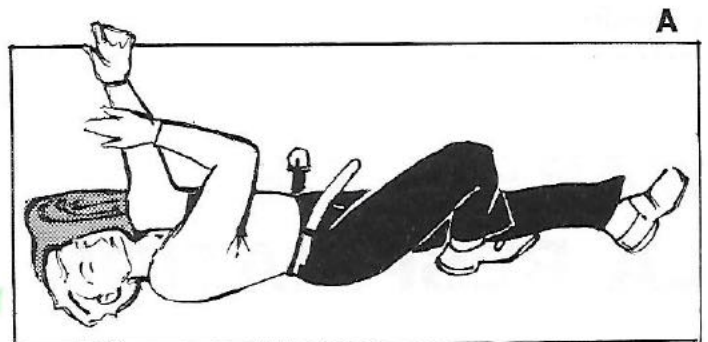
L'insolation ou coup de soleil peut se produire même par temps couvert ; elle se manifeste par mal de tête, nausées, parfois perte de connaissance. Installer le malade dans un endroit **frais**, en position demi-assise, tête surélevée s'il présente une face rouge, en position allongée, tête basse si sa face est pâle. Compresses froides sur la tête et appeler le médecin.

Voici un exemple qui prouve que certains n'ont rien compris. Au début de cet article on parle de "gestes de survie", de "grands principes" et des 3 mots qui résument : Protéger, Alerter, Secourir. Puis, on en vient à citer les six points de compression et puis encore on parle du mal des transports, de l'insolation. Pourquoi pas carrément tout le programme B.N.S !

C. - SI LE BLESSE A PERDU OU PEUT PERDRE CONNAISSANCE. Mettez-le en POSITION LATÉRALE DE SECURITE.

- 1° Desserrez et dégrafez ses vêtements. Nettoyez l'intérieur de sa bouche de tout ce qui peut obstruer les voies respiratoires.
- 2° Prenant le blessé par un bras et une jambe, vous le tournez, **d'un bloc**, pour le mettre dans une position semi-ventrale.
- 3° Sa tête devra être **légèrement surélevée** par un coussinet (couverture, veste pliée) et renversée en arrière par rapport au cou, de façon qu'il n'y ait pas de torsion, et que la tête, le cou et le tronc soient dans le même axe.
- 4° La jambe inférieure du blessé devra être maintenue droite. Une flexion du genou de la jambe supérieure, formant ainsi butée contre le sol, empêchera le blessé de basculer.

Couvrez le blessé, surveillez-le attentivement. L'état d'un blessé se modifie d'un instant à l'autre.



▲ La POSITION LATÉRALE DE SECURITE (fig. A) permet de lutter contre une mauvaise ventilation, contre l'inconscience, contre la disparition des réflexes de toux et de déglutition, contre l'inhalation du sang, des vomissements ou des mucosités.

Pour la P.L.S, le problème est à revoir totalement. Ainsi dans ce même article on peut lire : "Prenant le blessé par un bras et une jambe" alors que cette technique doit être exceptionnelle. Puis : "vous le tournez, d'un bloc". On ne peut tourner un blessé inconscient, de cette manière donc seul, d'un bloc. Cette technique est risquée et ne peut s'employer quand la seule méthode valable, c'est à dire à trois ne peut pas être réalisée. Et il faut se méfier des affirmations interprétées différemment par le public. La PLS ne lutte pas contre une mauvaise ventilation ou contre l'inconscience. Elle empêche l'inhalation de matières vomies ou du propre sang de la victime et la position donnée à la tête libère les voies respiratoires supérieures.

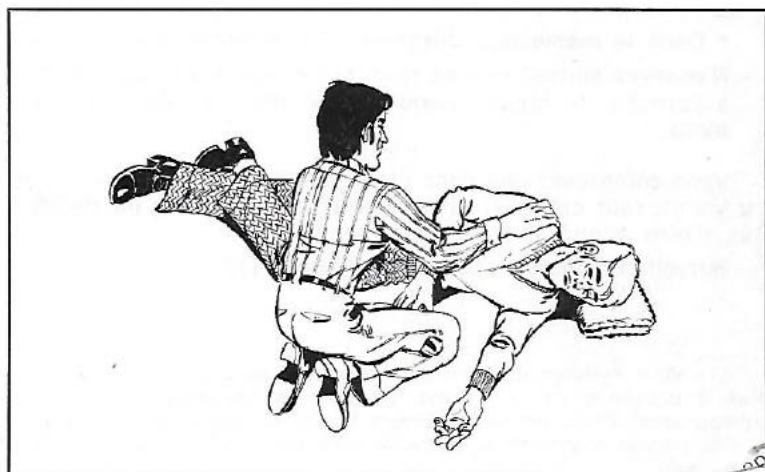
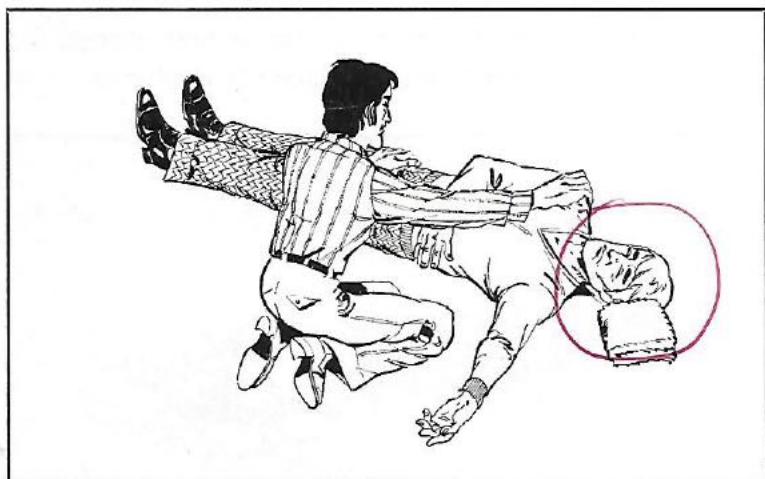
Le titre officiel actuel : "gestes élémentaires de survie" a été repris par une publication vendue de plus en plus cher (36 Fr aujourd'hui). Ce document est préfacé par M. GERONDEAU ce qui suppose un agrément officiel.

Or, ce livre, car c'en est véritablement un (113 pages) comporte autant de pages de Secourisme que de conseils et consignes de prévention : C'est trop et cela n'a rien à voir avec les "gestes de survie".

On y trouve évidemment les points de compression et ce qui est invraisemblable la méthode de relevage en parlant de "traction".

Quant à la P.L.S elle ferait exploser le Professeur ARNAUD mais d'autres le feront à sa place en souvenir de lui car cette P.L.S là n'est pas faite pour Sauver mais pour paralyser !

Où la publication portant le titre officiel devient le fait des Pouvoirs Publics ou si ils s'en déchargent une publication précise diffusée grâce à un support publicitaire pour une diffusion gratuite.



Dans sa lettre du 23 octobre 1976 qu'il m'avait l'honneur et le privilège de m'adresser, le Professeur ARNAUD écrivait : "car il ne faut sous aucun prétexte user d'une prise (bras); jamais le membre supérieur ne doit servir de tracteur; il faut même éviter d'appuyer sur l'épaule avec une main".

Il suffit de regarder les deux croquis ci-dessus pour constater où nous en sommes et le plus dramatique c'est qu'aujourd'hui les nouveaux Secouristes ou les nouveaux initiés ne connaissent plus que cette méthode qui ne devrait être utilisée qu'à titre exceptionnelle car elle comporte des risques.

Je note toutefois avec plaisir que dans la publication intitulée : "gestes élémentaires de premiers secours" par le Professeur Louis SERRE (1977) il propose la seule P.L.S qui vaille c'est à dire celle de celui qui l'a mise au point. Que cet exemple serve de leçon !

Il faut donc réaménager ce programme et y retirer totalement la prévention qui est l'affaire de l'autre attestation créée récemment (Arrêté du 5.3.81). Si j'avais un vœu à formuler, un seul, c'est que tous nous mettions d'accord rapidement afin de pouvoir nous mettre au travail.

" A QUOI CELA VOUS SERT-IL D'AVOIR LES YEUX
GRANDS OUVERTS, SI VOUS AVEZ L'ESPRIT FERME ? "

ANSALDI